Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

**Band:** 128 (2002)

**Heft:** 05

Werbung

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Appel d'offres public

# Procédure sélective préalable à l'attribution de mandats d'étude parallèles dans le cadre de la planification en vue du développement du site 1b de «PoleNyon»

En application de la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et de son règlement d'application (RMP), la société coopérative PoleNyon lance un appel d'offres public, non soumis à l'accord OMC, en vue de la présélection de quatre groupements pluridisciplinaire.

### 1. Désignation de l'autorité adjudicatrice

Société coopérative PoleNyon, dont font partie les communes du district de Nyon (soit Coinsins, Duillier, Eysins, Gland, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex et Vich), ainsi que l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise (ARN) et l'Etat de Vaud

PoleNyon Rue de la Combe 11 1260 Nyon Tél. 022 361 23 24 Fax 022 361 23 02 arnmall@bluewin.ch

# 2. Objet de l'appel d'offres

Projet de planification pour le site 1b du pôle de développement économique. La surface générale du site, qui regroupe trois communes (Grens, Nyon, Signy-Avenex), représente environ 90 ha, avec des secteurs déjà légalisés et d'autres encore à légaliser. La procédure de mandats d'étude parallèles englobe un périmètre d'intervention d'environ 60 ha et fonctionne à travers une démarche de projet selon un processus simultané de définition de principes d'organisation spatiale et de proposition d'instruments de légalisation.

### 3. Type de procédure

Procédure sélective, régie par les dispositions légales applicables aux marchés publics et par celles de l'annexe du règlement SIA 142, édition 1998, visant à retenir quatre groupements pluridisciplinaires de mandataires chargés par la suite de mandats d'étude parallèles.

La procédure complète se déroulera en trois phases:

- Préqualification d'équipes pluridisciplinaires. Sur la base des dossiers présentés, le collège d'experts sélectionnera quatre équipes participant à la phase II.
- Mandats d'étude parallèles. La prestation demandée consistera en une démarche de projet pour la planification du secteur (objectifs, principes et mesures d'aménagement du territoire sous la forme de plans, règles et programmes d'actions et visualisations du site aménagé sous forme d'images) avec des propositions d'instruments de planification. Au terme de cette seconde phase, le collège d'experts recommandera à l'autorité adjudicatrice une équipe chargée de poursuivre les études, et de procéder à l'élaboration d'un dossier de planification pour le périmètre d'intervention du site 1b et
- III. Planification proprement dite et légalisation du périmètre d'intervention.

Le présent appel d'offres ne concerne que la préqualification (phase I).

### 4. Importance du marché/indemnités versées

Le montant pour la prestation de planification/légalisation du périmètre d'intervention (phase III ci-dessus) est actuellement estimé entre Fr. 150 000.– et Fr. 250 000.- HT.

Chaque équipe sélectionnée pour participer au mandat d'études parallèles et qui rendra la prestation demandée dans les délais impartis sera indemnisée à hauteur de Fr. 40 000.– HT. Ce montant englobe la cession, à l'autorité adjudicatrice, du droit d'auteur, dans une mesure conforme à la loi et à la jurisprudence.

# 5. Conditions de participation

L'appel de candidatures est ouvert aux équipes pluridisciplinaires formées d'un pilote d'équipe qui doit être un architecte-urbaniste (il doit disposer d'expérience en matière d'élaboration de plans d'affectation et de concertation en aménagement du territoire ou être associé à un aménagiste qui a ces compétences) et de spécia-listes dans les domaines suivants : transports, environnement, paysage, infrastructures et socio-économie. Les spécialistes ne peuvent participer qu'à une seule équipe.

Le pilote de l'équipe doit être porteur d'un diplôme universitaire (EPF/IAUG) ou d'un diplôme étranger équivalent ou être inscrit au Registre suisse des architectes au niveau A ou à un registre étranger équivalent.

# 6. Dossier de candidature à fournir

Le dossier de candidature, rédigé en français, libre de présentation (6 pages environ, au format A4 vertical recto uniquement), comportera obligatoirement

- le formulaire d'inscription dûment complété;
- une présentation du candidat pilote et des spécialistes qui renseignera en particulier sur leur capacité, sur leur organisation et sur la qualification des personnes de l'équipe;
- un texte de réflexion en rapport avec la problématique spécifique du pôle de développement qui décrira les enjeux majeurs du site
- la liste et des illustrations des principaux travaux dans le domaine.

### 7. Adresse et dépôt de candidature

Les candidats intéressés à participer peuvent demander le formulaire d'inscription pour la présélection, ainsi que le règlement et le cahier des charges provisoire, par écrit, fax ou mail, à l'adresse du secrétariat du mandant.

La date pour l'envoi du dossier de candidature est le mercredi 27.03.02 (le timbre postal faisant foi).

Le non-respect des délais entraîne l'élimination de la candidature.

### 8. Critères de sélection

La présélection sera effectuée uniquement sur dossier. Le choix sera effectué sur la base des critères qualificatifs suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- la capacité de l'équipe de traiter un problème de planification complexe;
- la réflexion préliminaire de l'équipe sur la problématique à traiter;
- les qualités professionnelles et l'expérience acquise des membres de l'é-
- la qualité du dossier de présentation.

### 9. Calendrier

|  | 12 E 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12  |
|--|--|
| Délai envoi dossier de candidature. Sélection équipes qualifiées par le collège d'experts Envoi documents aux participants. Délai envoi questions des participants Envoi réponse aux questions. Rendu 1 Présentations individuelles au collège d'experts Rendu 2 Présentations individuelles au collège d'experts Rendu 3 Présentations individuelles au collège d'experts Rapport final et recommandations du collège d'experts Présentation publique | début avril 02<br>19.04.02<br>02.05.02<br>17.05.02<br>17.06.02<br>fin juin 02<br>02.09.02<br>début septembre 02<br>11.11.02<br>mi-novembre 02<br>début décembre 02 |

Les dates des rendus peuvent être sujettes à quelques modifications.

### 10. Critères d'évaluation (phase II)

Les projets de planification pour le développement du site 1b seront jugés sur la base de critères qui seront communiqués en même temps que le cahier des charges remis aux quatre groupements présélectionnés.

### 11. Collège d'experts

M. Patrick Devanthéry, architecte-urbaniste, Genève, président

M. Jean-Robert Bettens, syndic, Grens

Christian Exquis, architecte-urbaniste, SAT, Lausanne

M. Xavier Fischer, architecte-urbaniste, Grandson M. Philippe Gmür, conservateur de la nature, SFFN, Lausanne

<sup>e</sup> Katia Horber-Papazian, professeure de politique locale, IDHEAP, Lausanne

M. Olivier Lasserre, architecte-paysagiste, Lausanne

Michel Maye, municipal, Nyon Eugène Pradervand, président PoleNyon, syndic, Signy-Avenex

M. Yves Reymond, comité ARN, représentant du district, syndic, Gland M. Peter Rytz, aménagiste, chef du SAT-Berne

M. Franco Tufo, ingénieur en transports, Genève

M. Espero Berta, chef du service d'urbanisme, Nyon M. Luigi Brachetta, économiste, SET, Lausanne M. Patrick Freudiger, secrétaire régional ARN, secrétaire PoleNyon, Nyon

Pasquale Novellino, ingénieur en transports, SR, Lausanne

M. Philippe Vallat, secrétaire général Paléo Festival, Nyon

### Suppléants

M. Georges Grosjean, architecte-urbaniste, SAT, Lausanne

M<sup>me</sup> Maria Zurbuchen-Henz, architecte-urbaniste, Lausanne, organisation

Le français est la langue officielle de la procédure, y compris la correspondance avec les candidats

### 13. Voies de recours

Constituant une décision, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif du canton de Vaud dans les dix jours à compter de sa publication. Déposé en deux exemplaires signés, le recours doit contenir l'énoncé des motifs, moyens de preuves et conclusions du recourant.



Agent exclusif Suisse romande

Traitements antidérapants des sols, douches et baignoires par microgravure

ANTIDERAPANT NEGLISSEPLUS SARL

Associé gérant MICHEL MEIER

CH-1880 Bex - Zone industrielle

Tél. 024 463 26 00 Fax 024 463 26 01 Portable 079 210 72 31 www.antiderapant.ch

### Avis résumé

# Concours de projets à 2 degrés en procédure ouverte

Le Département des Infrastructures de l'Etat de Vaud, Service des bâtiments, et la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme, ouvre un concours public de projets d'architecture à 2 degrés, conforme au règlement SIA 142 pour la

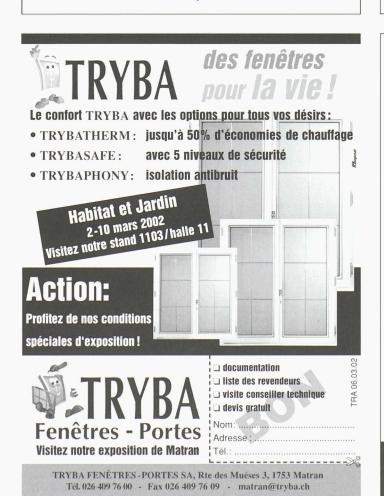
# construction d'une Maison d'Etat, de locaux de services communaux et para-publics au Faubourg de la Thièle, à Yverdon-les-Bains

Le concours est régi par la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement (RMP); il est ouvert aux architectes pour le 1er degré et à des groupes pluridisciplinaires pour le 2e degré.

Les conditions détaillées de participation figurent dans l'annonce de la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO) et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 1<sup>er</sup> mars 2002. Le règlement-programme du concours peut être consulté sur Internet, site www.marchespublics.vd.ch, rubrique «brèves», auprès du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud ou auprès du greffe municipal d'Yverdon-les-Bains.

Département des Infrastructures Service des bâtiments Place de la Riponne 10 1014 Lausanne

Ville d'Yverdon-les-Bains Service de l'urbanisme Place Pestalozzi 1 1400 Yverdon-les-Bains



# Qualification (SD 9001:2000) (SD 9001:2001) (SD 14001)

Pourquoi certifier vos systèmes de management? Pour que votre capacité à la qualité génère une plus-value.

BUREAU VERITAS QUALITY INTERNATIONAL (BVQI) SA, Rte de l'Ancienne Papeterie, CH-1723 Marly 1 Téléphone 026 435 69 30, e-mail bygi-sr@bygi.ch



